

DELIBERATION N° 80/129 : COUVERTURE TERRAIN DE TENNIS ET DE BASKET/APPEL
D'OFFRES RESTREINT

Monsieur RAVERDEL, Premier Adjoint, chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 20 Décembre 1979, le Conseil Municipal avait décidé de procéder aux travaux de couverture des terrains de tennis et de basket, compte-tenu de l'augmentation rapide de la population.

Le nombre d'adolescents, déjà important actuellement, va s'accroître très rapidement dans les 3 à 5 années à venir. Il y a donc urgence à entreprendre dès à présent des travaux dont les projets ont été examinés et définis par la Commission Municipale compétente.

Monsieur le 1er Adjoint propose de procéder à un appel d'offres restreint.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à lancer un appel d'offres restreint en vue de réaliser les travaux de couverture des terrains de tennis et de basket,
- désigne les membres de la commission d'ouverture des plis :
 - . Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint,
 - . Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint,
 - . Monsieur REMY, Conseiller Municipal
- sollicite de Monsieur le Préfet, eu égard à l'urgence de réaliser les travaux, l'autorisation de passer les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux,
- un crédit de 1 000 000 Frs sera inscrit au budget primitif 1981, section investissement.